

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 1198
N/REF : 1/06/2025 50H00 C:002420 I:06403

**SDC 'Résidence Montagny'
C/O ORALIA GINON
9, RUE GROLEE
69002 LYON**

IMMEUBLE : RESIDENCE MONTAGNY
135-135BIS-137-137BIS MONTAGNY
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 25 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N135/135BIS/137/137BIS - AFFICHAGE IMPERATIVEMENT
MME PITA-TEL:06 22257843, OCCUPANT QUI PEUT DONNER LES ACCES
MOTIF : Intervention semestrielle
Donneur d'ordre : M. G. GINON - Port -

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménageres, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

ALLEE 135B
NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 6 NIVEAUX,
1 RECEPTACLE, 1 CONTAINERS DE 240 LITRES, 1 CONTAINERS DE 120 LITRES

ALLEES 135/135BIS/137/137B
NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 12 CONTAINERS DE 240 LITRES, 3 CONTAINERS
120 LITRES ET 3 LOCAUX VIDE-ORDURES

AFFICHAGE LES 22/04, 26/06, 26/08,
LE 24/04 : PAS D'ACCES
LE 30/06 : PAS D'ACCES
LE 03/07 : PAS D'ACCES

NOTRE INTERVENTION LE 27/08/2025

OBSERVATIONS :

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Gainex vide-ordures de 6 niv.- allée 135B	1	119,87		119,87
1,00	Nett. 3 cont.x 120L Al.135/135B/137/137B	1	31,35		31,35
1,00	Nett.12 cont.x 240L Al.135/135B/137/137B	1	166,78		166,78
TOTAL H.T.					318,00
T.V.A. a 10,00%					31,80
TOTAL T.T.C.En EURO					349,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.